



**Bruxelles, le 22 juillet 2024  
(OR. en)**

**12489/24**

**COEST 470  
VISA 124**

## **RÉSULTATS DES TRAVAUX**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	ST 10198/24 + COR1
Objet:	Conclusions du Conseil relatives à l'ouverture d'un dialogue sur la libéralisation du régime des visas avec l'Arménie

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil relatives à l'ouverture d'un dialogue sur la libéralisation du régime des visas avec l'Arménie, approuvées par le Conseil lors de sa 4043<sup>e</sup> session, tenue le 22 juillet 2024.

Conclusions du Conseil

Le Conseil se félicite de l'intention de la Commission d'engager un dialogue sur la libéralisation du régime des visas avec l'Arménie et d'associer pleinement le Conseil et les États membres à chaque étape de ce dialogue, y compris en ce qui concerne la définition et l'évaluation des critères de référence. La possibilité de lever les obligations de visa pour les citoyens arméniens ne sera envisagée qu'une fois les critères de référence pleinement remplis.

---